

A NOTER SUR VOS AGENDAS

Dimanche 20 et 27 juin	8h à 18h	Elections régionales et départementales à la salle omnisports
Dimanche 20 juin	De 17h30 à 19h30	Sortie nature au « grand Marais de la Queue » sur le thème des orchidées inscription au 03.22.89.63.96 ou reservation@cen-hautsdefrance.org
Dimanche 4 juillet		Tournoi de pétanque organisé par le FCBT
Mercredi 14 juillet	11h00	Rassemblement au Monument aux morts
Jeudi 2 septembre		Rentrée scolaire
Jeudi 9 septembre	A partir de 5h	Encombrants

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au covid-19 les manifestations annoncées sont susceptibles d'être modifiées ou annulées.

La lettre aux Blangy-Tronvillois n°4



Chers administrés,

Avec la baisse constante des dotations de l'Etat et la suppression programmée de la taxe d'habitation, il devient de plus en plus difficile pour les communes d'envisager un programme d'investissement conséquent. Certaines municipalités optent pour une augmentation massive de la taxe foncière, ce n'est pas notre choix !

Certaines communes préfèrent renoncer à tout programme d'investissement voire abandonner certains postes de fonctionnement, là encore, ce n'est pas notre choix !

Nous avons fait celui d'un village qui vit...

Depuis plusieurs années la commune a décidé de mettre en vente une partie du foncier situé en centre bourg. Conformément aux délibérations du 20 novembre 2020 et du 12 février 2021, prises à l'unanimité par les membres du conseil municipal, j'ai signé cette promesse de vente lundi 7 juin après plusieurs reports liés à la crise sanitaire.

Il est désormais temps de vous présenter les aspects du projet qui, juridiquement, peuvent être portés à la connaissance du public.

mairie.blangy-tronville@amiens-metropole.com - 03 22 38 18 01

Date de publication : 15 juin 2021

Directeur de la publication : Éric GUÉANT

Photo : Véronique WARMÉ.

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

Tous les papiers se recyclent : pensez-y !

Pourquoi cette vente ?

Cette recette budgétaire va nous permettre de financer certains travaux importants dans la commune, comme la réfection de la rue André HACQ (coût prévisionnel des travaux supérieur à 200 000 euros). Ces travaux attendus de longue date par les riverains sont rendus nécessaires depuis la création du lotissement des Pommiers et l'accroissement de la circulation sur cette voie.

Devant les restrictions d'accueil dans les centres de loisirs, opérées par les communes voisines, les élus et les parents d'élèves ont décidé de lancer une réflexion sur l'opportunité de créer une structure d'accueil dans notre village qu'il conviendra éventuellement de financer.

La construction de logements locatifs nous permettra surtout de **pérenniser notre école**.

Quelle superficie sera cédée ?

La vente ne concerne pas la totalité de la parcelle, mais environ la moitié. La partie visible du domaine public sera aménagée en parc **paysager ouvert au public**. Des arbres seront plantés et **des jeux pour jeunes enfants**, installés. **Un nouveau parking** sera créé à l'entrée de la parcelle afin de permettre aux parents d'élèves d'attendre leurs enfants en toute sécurité et aux clients du marché local de pouvoir stationner chaque mercredi après-midi. Une réserve foncière sera envisagée pour la construction d'un bâtiment à vocation scolaire.

Ce parc deviendra le nouveau cœur de notre centre-bourg reliant le village et le milieu naturel préservé des marais. La première parcelle des marais achetée par la commune (actuellement en cours de dépollution) sera elle aussi ouverte au public et destinée à la sensibilisation des plus jeunes à la **protection de la flore et de la faune**...

Qu'est-ce qui sera construit sur la parcelle vendue ?

S'agissant d'une vente de gré à gré, l'acquéreur n'était aucunement tenu de présenter son projet. Cependant, des négociations constantes ont été menées avec les élus sur l'implantation des habitations et l'esthétique des constructions. Les élus ont adopté l'avant projet à l'unanimité saluant son intégration dans le paysage.

Dés qu'il sera juridiquement possible d'exposer le projet au public, des **réunions de présentation** vous seront proposées avec le constructeur. Contrairement à ce que certains peuvent dire, il ne s'agira pas d'immeubles, mais de 3 maisons d'un seul étage avec combles aménagés ! Ces maisons comprendront chacune plusieurs logements (avec jardin privé ou balcons). Le projet s'harmonisera parfaitement au **caractère rural et naturel de Blangy-Tronville**, vous le constaterez !

Notez que l'entretien des espaces verts et de la voirie interne de ce nouveau lotissement, tout comme la facture d'éclairage extérieur restera totalement à la charge de l'acquéreur. **Aucune charge pour notre commune**.

Quand le projet va-t-il voir le jour ?

Il est difficile, à ce stade, de donner une date précise. En effet, pour que la vente devienne effective, il faut encore que certaines réserves techniques soient levées. Après le dépôt du permis de construire et la purge des délais de recours, les travaux se dérouleront en fonction des conditions météorologiques.

Nous pouvons donc espérer voir les constructions achevées d'ici deux ans !

Qui pourra bénéficier des ces logements ?

Les logements du rez-de-chaussée étant conçus pour être accessibles aux PMR (Personnes à mobilité réduite) ils devraient être destinés préférentiellement aux personnes âgées ou handicapées. Nous espérons que les autres logements accueilleront de jeunes ou futurs jeunes parents...Le propriétaire ayant souhaité collaborer avec la mairie, **vous pourrez déposer un dossier** pour vous ou les membres de votre famille ! Une note d'information vous sera adressée dès l'ouverture de la date des dépôts des dossiers.

Sincèrement,

Le maire, Éric GUÉANT

